



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**Modification de la tenue de la séance ordinaire du
conseil municipal du 21 décembre 2021**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que la séance ordinaire du conseil municipal, devant être tenue à la salle du centre communautaire et des loisirs (pavillon 1), au 6865, chemin Montauban, **sera tenue par vidéoconférence « Teams » le 21 décembre 2021 à 20 heures.**

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à www.st-damien.com.

Donnée à St-Damien ce 16 décembre 2021



Éric Gélinas M, ATDR
Directeur général et greffier-trésorier